Finst

La plateforme crypto que vous allez adorer.

Politique d'Exécution des Ordres

Version publique

Sommaire

1 Introduction 3

2 Traitement des Ordres Clients 3

2.1 Types d'Ordres 4

3 Modalités d'Exécution 6

3.1 Places d'Exécution 6

3.2 Séquence des Ordres 7

3.3 Routage des Ordres 7

3.4 Critères de Meilleure Exécution 7

3.5 Champ d'application de la Politique d'Exécution des Ordres 8

4 Dispositions supplémentaires 9

4.1 Rémunération 9

4.2 Tenue des registres 9

4.3 Prévention de l'abus d'informations relatives aux ordres par les employés 9

4.4 Information des clients et consentement 9

4.5 Qualité de la Politique d'Exécution des Ordres 9

1 Introduction

Ce document fournit un résumé de la Politique d'Exécution des Ordres de Finst (ci-après « Politique d'Exécution des Ordres »), visant à assurer la conformité avec les exigences réglementaires relatives à l'exécution des ordres des clients. La Politique souligne l'engagement de Finst en matière de meilleure exécution, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client lors de l'exécution de ses ordres.

Proportionnalité : la Politique est proportionnelle à la nature, à l'échelle et à la complexité de Finst.

2 Traitement des Ordres Clients

Chez Finst, les clients sont classés comme particuliers ou professionnels, sans différenciation dans la méthode utilisée pour exécuter les ordres pour ces catégories. Les contreparties éligibles sont exclues de la présente Politique.

Les clients peuvent donner instruction à Finst, via leur compte personnel sur la plateforme Finst, d'acheter ou de vendre des crypto-actifs. Les clients peuvent passer des ordres 24/7 via la plateforme Finst, disponible sur ordinateur et mobile.

Finst propose le passage d'ordres sur une large gamme de crypto-actifs, chacun ayant fait l'objet d'une diligence préalable avant d'être rendu disponible. Finst prend en compte des critères tels que la capitalisation boursière, le volume d'échanges et la conformité aux normes internes de conservation. Les « Privacy Coins » sont exclus. La liste des crypto-actifs disponibles est régulièrement mise à jour et accessible publiquement.

Les ordres sont acceptés lorsque :

- le client et son compte peuvent être identifiés ;
- l'ordre contient des instructions claires ;
- le crypto-actif concerné est disponible à la négociation pour le client en question ;
- les fonds et les limites du client sont suffisants ;
- la valeur de l'ordre n'excède pas le maximum autorisé.

Veuillez noter que tout soupçon d'abus de marché, de délit d'initié ou autre mauvaise utilisation/usage abusif peut entraîner le rejet de l'ordre.

Après l'exécution d'un ordre, les informations détaillées sur la transaction qui en résulte sont fournies au client, notamment l'actif concerné, le type d'ordre, l'heure d'exécution, la quantité, le prix et les coûts de transaction. Ces informations sont accessibles sur la plateforme et via des notifications par e-mail (sauf désactivation par le client). À noter que, dans certains cas, un ordre peut donner lieu à plusieurs transactions partielles. Dans ce cas, des informations similaires seront alors affichées pour chacune de ces transactions.

2.1 Types d'Ordres

2.1.1 Ordre au marché (au meilleur prix)

Le type d'ordre par défaut disponible sur la plateforme Finst est l'ordre au marché. Un ordre au marché vise à exécuter l'ordre du client dans sa totalité au meilleur prix disponible.

Demande de cotation

Pour les ordres au marché, Finst peut recourir à des Demandes de Cotation (Request for Quote – « RFQ ») selon le lieu d'exécution et les critères d'exécution. Dans ce cadre, Finst peut solliciter une cotation plutôt que d'envoyer directement un ordre au marché du client, lorsqu'elle estime que ce mode de routage peut améliorer la qualité d'exécution.

2.1.2 Ordre à cours Limité

Pour ce type d'Ordre, le client peut fixer un prix minimal (en cas de vente) ou maximal (en cas d'achat) auquel il souhaite exécuter l'Ordre. L'Ordre ne sera pas exécuté à un prix moins favorable que le prix limite fixé.

Pour ce type d'Ordre, Finst peut recourir à système de routage intelligent (« smart order router ») assurant la « rétention de l'ordre », qui peut simuler le comportement de ce type d'Ordre si le lieu d'exécution ne le prend pas en charge. Dans ce cas, l'Ordre peut ne pas être rendu public et être retenu jusqu'à ce que le prix atteigne la limite, moment auquel l'Ordre est envoyé au lieu d'exécution. Cela peut avoir pour conséquence que l'Ordre du client ne bénéficie pas de la priorité par rapport aux ordres d'autres participants au marché.

2.1.3 Ordre Stop Loss (Ordre à seuil de déclenchement)

L'Ordre Stop Loss est un Ordre conçu pour limiter la perte du client si le prix du crypto-actif détenu par ce client baisse. Dès que le prix d'un crypto-actif atteint le prix stop, un Ordre au Marché est envoyé pour exécution au meilleur prix disponible.

Pour ce type d'Ordre, Finst peut recourir à système de routage intelligent (« smart order router ») assurant la « rétention de l'ordre », qui peut simuler le comportement de ce type d'Ordre si le lieu d'exécution ne le prend pas en charge. Dans ce cas, l'Ordre peut ne pas être rendu public et être retenu jusqu'à ce que le prix atteigne le prix stop, moment auquel l'Ordre est envoyé au lieu d'exécution. Cela peut avoir pour conséquence que l'Ordre du client ne bénéficie pas de la priorité par rapport aux ordres d'autres participants au marché.

2.1.4 Ordre d'Échange

L'Ordre d'Échange est un Ordre combiné par lequel un client donne instruction à Finst, au moyen d'un seul Ordre, de vendre un crypto-actif détenu sur son compte Finst puis, immédiatement après, d'acheter un autre crypto-actif tel que spécifié par le client dans l'Ordre.

2.1.5 Bundles de Crypto-Actifs

Lorsqu'un client utilise le type d'Ordre Bundle, une combinaison d'Ordres au Marché est envoyée vers les lieux d'exécution en fonction des composants et des pondérations du Bundle concerné tels qu'affichés au client. Un Ordre Bundle n'est considéré comme entièrement exécuté que lorsque tous les sous-ordres ont été exécutés. En utilisant le type d'Ordre Bundle, le client consent à ce que Finst rééquilibre son Bundle au fil du temps, conformément aux paramètres du Bundle concerné et à la présente Politique d'Exécution des Ordres.

2.1.6 Auto-Invest

Finst propose un type d'Ordre Auto-Invest, permettant aux clients de programmer des achats récurrents sur leur compte Finst. Lorsque ce type d'Ordre est utilisé, Finst envoie, pour le compte du client, des Ordres au Marché pour exécution selon la fréquence programmée, en suivant une planification aléatoire.

3 Modalités d'Exécution

Pour organiser l'Exécution d'un Ordre placé par un client, Finst peut :

1) exécuter les Ordres via ses connexions directes à différentes places d'exécution *(« **Exécution d'Ordres** »)* ;

2) demander l'exécution d'un Ordre par la réception et la transmission ultérieure dudit Ordre à un autre prestataire de services sur crypto-actifs *(« **réception et transmission d'ordres** »,* ci-après « **RTO** »).

3.1 Places d'Exécution

3.1.1 Directe (Exécution d'Ordres)

Finst peut utiliser un ou plusieurs types de places d'exécution pour exécuter des Ordres directement :

- plateformes de négociation (multilatérales) de crypto-actifs ;
- contreparties de gré à gré (teneurs de marché/fournisseurs de liquidité) ;
- Prestataires de Services sur Crypto-Actifs susceptibles d'exécuter les Ordres des clients contre leur propre compte.

Le client consent expressément, lors de l'entrée en relation, à ce que les Ordres puissent être exécutés en dehors de plateformes de négociation (multilatérales) de crypto-actifs.

3.1.2 Ajout de places d'exécution

Finst peut transmettre les ordres de ses Clients à des places d'exécution spécifiques en fonction, par exemple, de la disponibilité de certains crypto-actifs et/ou du type d'ordre disponible. Finst procède régulièrement à une évaluation des places d'exécution qu'elle utilise pour l'exécution des ordres des Clients. Des places d'exécution pourront être ajoutées ou supprimées à la discrétion de Finst, dans la mesure où ceux-ci respectent les exigences réglementaires applicables.

3.1.3 Indirecte (RTO)

Lorsqu'elle a recours à la RTO, dans le cadre de laquelle Finst transmet l'Ordre à un autre prestataire de services sur crypto-actifs pour exécution, l'Ordre est exécuté conformément à la politique d'exécution des ordres de cette contrepartie. Le prestataire de services sur crypto-actifs tiers procède également à sa propre sélection des Places d'Exécution, sur la base de ses préférences et de ses propres critères de sélection. En règle générale, un tel prestataire de services sur crypto-actifs recourt également à différentes Places d'Exécution.

Lors de l'entrée en relation le client consent expressément à ce que les ordres puissent être exécutés en dehors de plates-formes de négociation (multilatérales) sur crypto-actifs, par les prestataires de services sur crypto-actifs auxquels Finst transmet l'ordre.

3.2 Séquence des ordres

Les ordres acceptés sont traités rapidement et de manière asynchrone par les systèmes de Finst. Cela signifie que les ordres sont envoyés en parallèle vers les dispositifs d'exécution concernés, qu'il s'agisse d'Exécution d'Ordres ou de RTO, selon le routage disponible pour le crypto-actif concerné, de sorte qu'aucune file d'attente ne s'accumule dans les systèmes de Finst. De cette manière, Finst veille à ce que tous les ordres des clients soient exécutés rapidement et de manière équitable.

3.3 Routage des ordres

Finst peut transmettre les ordres de ses clients à une place d'exécution spécifique en fonction, par exemple, de la disponibilité de certains crypto-actifs et/ou du type d'ordre disponible, que cela concerne la RTO ou l'Exécution d'Ordres. Pour optimiser le routage de ses ordres, Finst peut envoyer ceux-ci vers la place d'exécution ou le prestataire de services sur crypto-actifs concerné en utilisant un système de routage intelligent. Dans le cas où un ordre est envoyé via un système de routage intelligent, l'ordre sera exécuté sur la place d'exécution qui offre la combinaison la plus optimale entre le prix et la probabilité d'exécution.

3.4 Critères de Meilleure Exécution

En matière d'Exécution d'Ordres, Finst prend toutes les mesures nécessaires afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients, en tenant compte de plusieurs facteurs tels que le prix, les coûts, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la nature et les conditions de conservation des crypto-actifs, ainsi que toute autre considération pertinente pour l'exécution de l'ordre.

3.4.1 Principaux Critères de Meilleure Exécution

Chez Finst, la combinaison du **prix** et de la **probabilité d'exécution** constitue le facteur le plus important pris en compte pour la meilleure exécution. La règle principale de la Politique d'Exécution d'Ordres de Finst est que les ordres sont exécutés au meilleur prix disponible avec une liquidité suffisante sur les places d'exécution utilisées par Finst. À cette fin, Finst peut recourir à un système de routage intelligent qui route les ordres vers un lieu différent en fonction du prix ou de la liquidité. Par ailleurs, pour les ordres au marché, Finst peut demander une cotation au lieu d'envoyer directement un ordre au marché d'un client lorsqu'elle estime que cela peut améliorer la qualité d'exécution.

Finst peut toutefois prendre en considération la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la nature, les conditions de garde des crypto-actifs, la taille de l'ordre, l'impact sur le marché et d'autres coûts de transaction implicites, et leur accorder la priorité par rapport aux facteurs immédiats de prix et de coûts s'ils sont jugés déterminants pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client.

3.5 Champ d'application de la Politique d'Exécution des Ordres

3.5.1 Instruction spécifique

Finst peut accepter des instructions spécifiques d'un client concernant la manière dont un ordre doit être exécuté à la demande de ce client. Dans un tel cas, Finst exécutera l'ordre conformément aux instructions du client et la Politique d'Exécution d'Ordres ne s'appliquera pas. Le fait de donner à Finst des instructions spécifiques quant à l'exécution d'un ordre peut avoir un effet négatif sur la qualité de l'exécution obtenue pour le client.

3.5.2 Suspension

En cas de marchés extrêmement volatils ou d'événements de force majeure, y compris mais sans s'y limiter à des pannes de système, des restrictions dues à des actions gouvernementales ou des perturbations de marché échappant au contrôle de Finst, Finst peut suspendre temporairement le passage ou l'exécution d'ordres. Il est donc possible que, dans de telles situations, différents clients soumettant des ordres de profils similaires obtiennent des résultats différents, notamment quant à leur exécution ou non et au moment où elle a lieu.

Dans de telles circonstances exceptionnelles, la présente Politique d'Exécution d'Ordres ne s'applique pas et le principal critère d'exécution d'ordres consiste à exécuter les ordres dans les délais, si cela est possible.

4 Dispositions supplémentaires

4.1 Rémunération

Finst ne reçoit aucune forme de rémunération, de remise ou d'avantage non monétaire en contrepartie du routage des ordres reçus vers une plate-forme de négociation (multilatérale) pour crypto-actifs ou vers un prestataire de services sur crypto-actifs particulier.

4.2 Tenue des registres

Finst conserve des enregistrements de tous les ordres et des communications ayant conduit à des transactions sur la plateforme Finst.

4.3 Prévention de l'abus d'informations relatives aux ordres par les employés

Finst prend des mesures raisonnables pour prévenir toute utilisation abusive des informations relatives aux ordres des clients par ses employés.

4.4 Information des clients et consentement

Toute modification substantielle apportée à la présente Politique ou aux dispositifs d'exécution d'ordres sera communiquée à l'ensemble des clients de Finst.

4.5 Qualité de la Politique d'Exécution des Ordres

4.5.1 Suivi

Finst surveille régulièrement la qualité de l'exécution des ordres de ses clients sur les plades d'exécution qu'elle utilise, afin d'évaluer s'ils offrent effectivement le meilleur résultat possible pour les clients ou si Finst doit apporter des modifications à ses dispositifs d'exécution d'ordres.

4.5.2 Demande de démontrer la Meilleure Exécution de la part des clients

Un client peut demander à Finst de démontrer qu'elle a exécuté son ou ses ordres conformément à la présente Politique. Une telle demande doit être formulée par écrit. Finst acceptera ces demandes si elles sont raisonnables et à condition que le ou les ordres concernés soient soumis aux exigences de la présente Politique.